

SEANCE DU JEUDI 07 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le premier juin deux mil dix-huit.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Votants 13 Pour : 13

Etaient présents 13 : MM. MARTIAL Claude, Mmes BERNARD Anne, GALIDIE Lucette, Mrs. PITON Alain, GERVAIS Alain, GUIGNARD Didier, LABORDE Dominique, LEROUX Bruno, MAISTRE Raphaël, MENERET Olivier, Mmes GENDREAU Marie-Hélène, PELLETAN Karen et PEREIRA Maria

Absente excusée 2 : Mmes BROSSARD Valérie et HUTHER Lysliane

Secrétaire de séance : Mr Alain PITON a été élu à l'unanimité.

I. PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II. PARTICIPATION CITOYENNE

En ce début de réunion nous avons accueilli le Commandant HOARAU et le Major REYMAN de la Compagnie de Gendarmerie de JONZAC. Ils nous ont expliqué le fonctionnement de la « Participation Citoyenne ». Après discussion le Conseil décide d'organiser une réunion publique pour en informer la population, en septembre. Ensuite une convention sera signée entre le Préfet, la gendarmerie et le Maire.

III. TRAVAUX

1) Grêle

Suite aux intempéries du 26/05/2018 nous avons eu des préjudices :

- au château (infiltrations)
- sur les vitraux de l'église
- sur des volets roulants et des portes
- sur les vitres de la Résidence Polignac
- sur des aérateurs de la Salle Polyvalente

2) Toiture du Château

Les travaux vont débuter mi-juin.

3) Local du cimetière

Les travaux de toiture vont se terminer cette fin de semaine.

4) Mobilier urbain

Les anciens panneaux publicitaires sont démontés. Les nouveaux vont être installés.

Il est rappelé qu'un abri bus sera installé au lieu-dit Chez Fouque.

5) Voirie**a) Peintures**

Les peintures sur les chaussées sont effacées et doivent être renouvelées.

Les devis sont acceptés :

- Rue de l'église :	285,91 € TTC
- 6 « cédez le passage » :	234,66 € TTC
- Place Jean Moulin :	1 568,10 € TTC
- Avenue de la Libération :	1 241,47 € TTC
- Avenue de l'Europe :	<u>1 029,12 € TTC</u>
	4 359,26 € TTC

b) Réfection du chemin de Pons

Coût de la deuxième partie à refaire 15 960,00 € TTC.

c) Accès lotissement CHEZ BOUYER/ MASSIAS

Le fossé entre la route et les terrains doit être busé afin de maintenir l'écoulement des eaux. Le devis est accepté pour 3 197,52 € TTC.

d) Divers travaux de voirie 2018

Les devis sont acceptés :

- Impasse des Roux :	1 422 € TTC
- Chemin de la Blanche :	4 536 € TTC
- Chez Daufour :	10 848 € TTC
- Chez Templier :	6 708 € TTC
- Chez Serclos :	10 140 € TTC
- Chemin des Acacias :	3 360 € TTC
- Rue du Château :	<u>17 940 € TTC</u>

TOTAL : 54 954 € TTC

6) Chaufferie bois

Mr MERCIER a visité notre chaudière, des réparations sont nécessaires sur le corps de chauffe. Il doit nous proposer un devis.

IV. PARKING DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat de la Voirie d'étudier un programme d'aménagement du parking de la salle polyvalente afin de garantir une meilleure organisation du stationnement et de prendre en compte l'aspect sécuritaire et qualitatif des lieux.

Cette étude étant terminée, il présente le projet proposé qui a pour principaux enjeux :

- L'organisation générale des circulations,
- L'offre de stationnement au regard des potentialités du site,
- Le traitement architectural et urbain,
- La mise aux normes d'accessibilité et de sécurisation des piétons.

Entendu l'exposé de M. Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de :

1. retenir l'étude réalisée par le Syndicat de la Voirie qui vise à restructurer le parking de la salle polyvalente par :
 - Le réaménagement de l'espace permettant la création d'environ 130 places de stationnement,
 - Le renforcement de la structure de chaussée,
 - La mise en œuvre d'un enrobé en couche de roulement afin d'éviter le ravinement du support induit par les eaux de ruissellement et la déclivité du support,
 - La matérialisation des places de parking par une signalisation horizontale afin d'organiser le stationnement,
 - L'extension du réseau pluvial afin d'assurer la collecte des eaux de ruissellement et leur évacuation vers l'exutoire existant ;
2. réaliser lesdits travaux suivant le plan d'aménagement joint au dossier du projet présenté ;
3. accepter l'estimatif du syndicat de la voirie s'élevant à 130 297,20 € TTC et 108 581,00 € HT qui sera porté au budget communal suivant le plan de financement ci-après :

	Base HT subventionnable	Taux %	Montant de la subvention
ETAT - DETR	-		-
Conseil Départemental	60 000,00	40,00%	24 000,00
Sous-total		40,00%	24 000,00
Autofinancement : fonds propres emprunt	108 581,00	77,90%	84 581,00
TOTAL H.T.			108 581,00

4. solliciter une aide financière auprès du conseil départemental notamment au titre de la répartition du produit des amendes de police.
5. autoriser M. Le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents qui découlent de la présente décision.

V. AFFAIRES SCOLAIRES

A ce jour pour les inscriptions 2018/2019 nous comptons 124 enfants. La décision sur le maintien des classes sera prise le 19/06 prochain. Le voyage scolaire au Château de Guédelon dans l'Yonne s'est passé dans de bonnes conditions. Enfants et enseignants sont tous ravis.

Les enseignants sollicitent le renouvellement du parc informatique de l'école car les ordinateurs sont en mauvais état. Une demande sera faite au collège pour obtenir des appareils recyclés. Les 2 unités centrales seront également changées.

La fête des écoles aura lieu le 29/06/2018. Au cours de cette manifestation nous pourrions mettre à l'honneur nos futures retraitées Mmes CADUCEAU, COURCOUL et PLUCHON. Accord du conseil ainsi que pour l'achat des cadeaux.

VI. PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que 2 agents de la commune affectés à l'école ont fait valoir leurs droits à la retraite.

Afin d'assurer la continuité du service scolaire au 1^{er} septembre prochain le Conseil décide de recruter deux nouvelles personnes. A savoir :

- 1 adjoint technique à 27h/semaine pour aider le cuisinier et effectuer des travaux d'entretien ménagers dans les locaux communaux
- 1 agent spécialisé des écoles maternelles à raison de 30h/semaine pour assister les enseignants des classes du cycle 1.

Il est à noter que ce tableau sera réactualisé, après avis du Centre de Gestion, suite à la suppression de postes du fait des départs au 1^{er} Septembre prochain.

VII. COMPTES RENDUS DES REUNIONS

1) CLIC

Différentes structures départementales d'aide et d'informations aux personnes âgées fusionnent. C'est le Centre Local d'Information et de Coordination de JONZAC qui regroupe ces différents Etablissements.

Cet organisme portera tous les projets du département, il fonctionnera comme une plateforme territoriale.

2) LPA

Le conseil intérieur s'est réuni le 31 mai 2018, Mr PITON Alain y a représenté la commune. C'est un lycée qui fonctionne bien. Le Conseil d'exploitation agricole a suivi c'est une exploitation typique de la Région et qui doit sa vitalité à la viticulture.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

1) PLU

Pour la révision simplifiée et la modification nous avons besoin de l'aide d'un cabinet d'étude.

Les devis sont acceptés :

- pour la révision allégée : 1 800 € TTC
- pour la modification : 960 € TTC

2) Achats terrains

Signature des actes Impasse du bar et Route de St Genis.

3) Recensement de la population

Mme Catherine ROY est nommée agent coordonnateur. Elle encadrera les agents recenseurs et sera le lien entre la commune et l'INSEE.

Il aura lieu en 2019.

4) Changement de propriétaires

- Du Bar : Mr RIGOLET Alexandre
- De la Boulangerie : Mr LAURENT David

La séance est levée à 22h40.